

République Française  
**Commune de  
GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)  
☎ : 03.88.50.00.29.  
☎ : 03.88.48.77.81.



# Compte-rendu de séance

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **15**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **15**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **15**

**EXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Lundi 23 mars 2009  
Sous la Présidence de :  
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire**

## **Membres présents :**

**Mme et MM. les Adjoints :** Jean-Sébastien SCHELL - Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELENB,  
**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Julien MULLER  
Rémy KAISER – Nilangela KREMPP – Virginie GASSLER – Gérard  
DIOM - Christian FRIEDRICH – Michel REMINIAC - JULIEN Jean-Luc -  
Cathie KRUST

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Martin KLOTZ, Secrétaire de Séance,

**Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2009  
N°33/08.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et voté par  
14 VOIX POUR,  
1 VOIX ABSTENTION  
DECIDE**

**d'approuver** le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 23 février 2009.

**Point 2 : Gestion 2008  
N° 34-A/09. Compte administratif de la Commune exercice 2008**

**Le Conseil Municipal,**

- **Délibérant** sur le Compte Administratif de l'Exercice 2008 arrêté par la Commission "Finances - Budgets" lors de sa réunion du 16 mars 2009 et présenté par M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,
- **Après s'être fait présenté** le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Sous la présidence de M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,** conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales (Monsieur le Maire est sorti de la salle de réunion et ne prend pas part au vote),

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité (14 VOIX)  
DECIDE**

- 1 ° - d'approuver le Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2008 qui est concordant avec les chiffres du Compte de Gestion 2008 de M. le Trésorier de Mutzig tout en remerciant M. le Maire pour sa bonne gestion de l'exercice écoulé, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :**

**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>1 - DEPENSES</b>		<b>700.290,40 €</b>
	soit environ	4.592.970,00 F
<b>2 - RECETTES</b>		<b>801.402,77 €</b>
	soit environ	5.256.858,00 F
<b>3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT</b>		<b>101.112,37 €</b>
	soit environ	663.254,00 F

**II - SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>1 - DEPENSES</b>		<b>449.402,30 €</b>
	soit environ	2.947.886,00 F
<b>2 - RECETTES</b>		<b>373.489,29 €</b>
	soit environ	2.449.929,00 F
<b>3 - BESOINS DE FINANCEMENT</b>		<b>75.913,01 €</b>
	soit environ	497.957,00F

**III - RESULTAT :**

<b>EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE</b>		<b>25.199,36 €</b>
	soit environ	165.297,00 F

- 2 ° - de transmettre la présente à :**
- ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

**N° 34-B/09. Compte de Gestion du Budget de la Commune de l'Exercice 2008**

**Le Conseil Municipal,**

**Après s'être fait présenté** le Budget Primitif de l'Exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Vu** sa délibération n°34-A/09 du 23 mars 2008 approuvant le Compte Administratif de l'Exercice 2008 du Budget de la Commune,

**Après s'être assuré** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'Exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- 2 - **Statuant** sur l'exécution du Budget 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité  
DECIDE**

- 1° - **de déclarer** que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2008, par M. Pascal CLAUSS, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 2° - **de transmettre la présente à :**
  - ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

**N° 34-C/09. Affectation des résultats 2008**

**Le Conseil Municipal :**

- VU** ses délibérations du 23 mars 2008,
- n° 34-A/09 portant "Gestion 2008 » approuvant le C ompte Administratif de la Commune de l'Exercice 2008
  - n° 34-B/08 portant « Gestion 2008 » Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2008
- qui conjointement font ressortir :
- en Fonctionnement, un excédent de **101.112,37 €**
  - en Investissement, un besoin de financement de **75.913,01 €**

**CONSIDERANT** le besoin de financement et la poursuite de certains travaux dont les programmes ont fait l'objet d'inscription budgétaire en 2008 et dont les crédits seront reportés au Budget Primitif de l'Exercice 2009, section Investissement, il convient par conséquent d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2008 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement, le reste du résultat sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2009,

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité :  
DECIDE**

- 1° - **d'affecter une partie de 101.112,37 €** à différents programmes d'investissement de 2008 reportés au Budget Primitif de l'Exercice 2009 comme suit :

Chapitre Compte	INITULE PROGRAMMES	Déficit Excédent exercice 2008	Affectation résultat 2009 Besoins/ Financem.
<b>16412</b>	<b>EMPRUNTS</b>	<b>-37 607,31</b>	<b>37 607,31</b>
1642	<i>Caisse du Crédit Mutuel C.C.M.</i>	-35 951,10	35 951,10
1643	<i>Crédit local France (divers invest.) C.L.F.</i>	-1 656,21	1 656,21
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>-7 062,43</b>	<b>7 062,43</b>

202-06	<i>Plan Local d'Urbanisme</i>	-7 062,43	7 062,43
203-06	<i>Frais d'Etudes</i>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>IMMOB/CORPOR.</b>	<b>-31 243,27</b>	<b>31 243,27</b>
<b>213</b>	<b>Constructions</b>	<b>-8 343,86</b>	<b>4 000,00</b>
<b>21318</b>	<b>Autres bâtiments</b>	<b>-8 343,86</b>	<b>4 000,00</b>
53	<i>Renforcement du beffroi Eglise/Orgue</i>	-4 000,00	4 000,00
68	<i>Aménagement "Altwacht" - Et. Faisabilités</i>	-4 343,86	0,00
	<i>Aménagement "A. DUBOIS" - Et. Faisabilités</i>	0,00	0,00
<b>215</b>	<b>Int/Mat/Out/ Voirie</b>	<b>-9 527,36</b>	<b>15 200,00</b>
<b>2151</b>	<b>Travaux voirie</b>	<b>-3 027,36</b>	<b>8 700,00</b>
61	<i>Aménagement enceinte de l'Eglise</i>	-6 500,00	6 500,00
84	<i>Amén. Travaux Voirie et trav/ en régie</i>	-2 200,00	2 200,00
47	<i>Amén. Abords mairie - fontaine</i>	5 672,64	0,00
<b>2152</b>	<b>Travaux./Eclair/Public</b>	<b>-1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
88	<i>E.P. - Eclairage Illumination de Noël</i>	-1 500,00	1 500,00
91	<i>E.P. - Eclairage public Traverse 2ème tranche</i>	0,00	0,00
47	<i>E.P. - Eclairage public rue des Acacias</i>	0,00	0,00
<b>21578</b>	<b>Autres matériels de voirie</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
23	<i>Plaques de rues</i>	-5 000,00	5 000,00
<b>216</b>	<b>Collect. Oeuvres Art</b>	<b>1 400,00</b>	<b>0,00</b>
2161-26	<i>Oeuvres d'art A. DUBOIS</i>	0,00	0,00
2168-27	<i>Reliures Etat Civil</i>	1 400,00	0,00
<b>218</b>	<b>Autres Immob. Corporelles</b>	<b>-14 772,05</b>	<b>12 043,27</b>
<b>2183</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2183-30	<i>Matériel Mairie informatique</i>	0,00	0,00
2183-33	<i>Renouvellement parc informatique Ecoles - Club</i>	0,00	0,00
<b>2188</b>	<b>Inst/Agenc/Amén.</b>	<b>-14 772,05</b>	<b>12 043,27</b>
63	<i>Aires de Jeux</i>	19 552,79	0,00
34	<i>Matériel Salle des Fêtes</i>	-34 324,84	12 043,27
<b>T O T A U X valeurs en euros ( € )</b>		<b>-75 913,01</b>	<b>75 913,01</b>
<b>T O T A U X valeurs en francs ( F )</b>		<b>-497 956,70</b>	<b>497 956,70</b>
<b>Excédent Fonctionnement 2008</b>			<b>101 112,37</b>
<b>Affectation 2008/2009</b>			<b>75 913,01</b>

2 ° - d'affecter le solde de 25.199,36 € en report à nouveau dans la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2009

3 ° - de transmettre la présente à :

- ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

**Point 3 : Gestion2009**  
**N° 35-A/09. Fiscalité locale directe**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** sa délibération du 25 juin 1984, n°75/84 portant sur la "Fiscalité Locale Directe - Abattements sur la Taxe d'Habitation,

**Après en avoir délibéré,**  
**et voté à l'unanimité :**  
**DECIDE**

**1°- de maintenir les taux des quatre taxes locales et d'appliquer ceux de l'année 2009**

- Taxe d'Habitation, (T.H)
- Taxe Foncière sur propriété bâtie, (T.F.P.B.)
- Taxe Foncière sur propriété non bâtie, (T.F.P.N.B)
- Taxe Professionnelle, (T.P.)

pour le calcul du produit fiscal attendu qui est imputé au **Chapitre 73** de la Section de Fonctionnement du **Budget Primitif de l'Exercice 2009** selon le tableau suivant (tels qu'ils sont précisés sur l'état 1259 MI établi par l'administration fiscale) comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Bases notifiées en 2009 en Euros</b>	<b>Taux appliqués Cons. M.</b>	<b>Variation Taux</b>	<b>Produit correspondant en 2009 en euros €</b>
Taxe d'habitation	<b>1.500.000,00</b>	5,71 %	1,0000	<b>85.650,00</b>
Taxe Foncière Propriétés Bâties	<b>1.117.000,00</b>	9,61 %	1,0000	<b>107.344,00</b>
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	<b>25.300,00</b>	44,49 %	1,0000	<b>11.256,00</b>
Taxe Professionnelle	<b>1.381.000,00</b>	6,17 %	1,0000	<b>85.208,00</b>
<b>Total pour l'année 2009</b>				<b>289.458,00</b>

**2° - de transmettre la présente à :**

- ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

**N° 35-B/09. Personnel : Tableau des effectifs**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** les différents postes d'emploi affectés aux agents travaillant à la commune de Gresswiller,

**CONSIDERANT** qu'il a lieu de satisfaire les demandes de jeunes saisonniers en les embauchant pendant environ 15 jours lors de la période estivale de juillet à août 2009, permettant également de renforcer l'équipe du service technique lors des congés des agents titulaires,

**CONSIDERANT** les nouvelles dispositions mises en œuvre pour l'application du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants des écoles maternelles et élémentaire,

**SUR** proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité :**  
**DECIDE**

**1 ° - d'approuver** le tableau des effectifs qui sera annexé au Budget Primitif Principal de l'Exercice 2009 comme suit :

E M P L O I S		Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont T.N.C. (*)
<b>Secteur Administratif</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
M.BRUMM Alain (Attaché Territorial / Secrétaire de Mairie)	A	1	1	0	
Mme HENTZLER Nathalie (Adjointe Administratif Principal)	C	1	1	0	
<b>Secteur Technique</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
M.ZERR André (Agent Technique Principal)	C	1	1	0	
M.BIECHEL Sébastien (Agent des Services Techniques)	C	1	1	0	
M.FRIEH Jean-Luc (Agent Technique Qualifié)	C	1	1	0	
Mme DAUDEY Françoise (Agent d'Entretien)	C	1	1	1	
Mlle SILBERMANN Doris (Agent des Services Techniques)	C	1	1	0	
<b>Secteur Social</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Mme HEINRICH Martine (Agent Spécialisée des Classes Maternelles)	C	1	1	1	
<b>TOTAL des agents titulaires</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>Agents non titulaires</b>			<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contractuels occasionnels (pour assurer le service minimum d'accueil pour les écoles maternelles et élémentaires)	C	3	0	0	
Contractuels (pour le service technique en remplacement des agents techniques en congés) effectuant chacune des périodes de deux semaines en juillet – août 2009)	C	8	0	0	
(*) dont T.N.C = temps non complet					

**2 ° - d'accepter** seulement les jeunes gens (garçons ou filles) de Gresswiller pour les travaux saisonniers en juillet – août 2009. Les nouvelles candidatures seront prioritaires.

**3 ° - d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif de la Commune de Gresswiller de l'exercice 2009

**N° 35-C/09. Subventions annuelles aux organismes et associations**

**VU** sa délibération du 21 mars 2005 n° 207-D/05 instaurant une démarche volontariste pour toutes les associations locales dans leurs demandes d'aides auprès de la Commune de Gresswiller,

**VU** les différentes demandes d'aides et de subventions spécifiques des différentes associations locales de Gresswiller,

**VU** ses délibérations du 23 février 2009 :

- ✓ n° 30-A/09 votant une subvention pour participation à une la classe de découverte organisée par l'Ecole Elémentaire : classe de CE1,
- ✓ n° 30-B/09 votant une subvention pour prise en charge de la fête de Noël 2008 de l'Ecole Elémentaire,
- ✓ n° 31/09 votant les crédits pour le reversement de la subvention régionale au Foyer Basse Bruche à Molsheim,

**Après en avoir délibéré,**

**et voté à l'unanimité :**

**DECIDE**

1° - **d'allouer** les différentes subventions annuelles de 2009 à différents organismes et associations locales comme suit :

**A -Compte 6573** d'un montant de total de **6.000,00 €** au Centre Communal d'Action Sociale de Gresswiller :

compte	Libellés	en euros
6573	Subvention Fonctionnement CCAS	6 000,00

**B -Compte 6574** d'un montant de total de **16.000,00 €** répartis comme suit à divers organismes et associations locales ayant transmis leurs demandes d'aides ou des subventions

compte	Libellés	Subvention allouée en 2007
6574	Subvention Fonctionnement aux organismes et aux associations locales comme suit	
1	Groupement d'Action Sociale	1500,00
Association	AAPPMA de Gresswiller	100,00
Association	Rue des Vosges	100,00
Association	Amis de la Marche	200,00
Association	Club Informatique	0,00
Association	Musique Municipale	700,00
Association	Ecole Intercommunale de Musique	0,00
Association	Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00
Association	Amicale des Retraités	240,00
Association	Producteurs de Fruits	100,00
	Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique	250,00
Association	Les Amis du Planétaire	0,00
Association	Société d'Histoire de Mutzig et Environs	100,00
Association	Les Copains d'Abord	450,00
Association	APEH	100,00

Association	Pétanque Gresswilleroise	100,00
Association	Donneurs de Sang Bénévoles	100,00
Association	IBDG (Inter Basket Dinsheim Gresswiller)	1.000,00
Association	Les Souriceaux (périscolaire)	1.000,00
Association	Anciens Combattants UNC-AFN	215,00
Association	Chorale Sainte-Cécile	100,00
Association	Cour Ronde (pour l'Ecole Elémentaire)	795,00
	Divers (à répartir)	6.730,00
	<b>1<sup>er</sup> Sous-Total</b>	<b>14.080,00</b>
	Foyer de la Basse Bruche	8.420,00
	<b>Total Général</b>	<b>22.500,00</b>

Les subventions des autres associations locales seront attribuées dès réception en Mairie de demande d'aide ou de subvention.

- 2° - **de reconduire** la subvention exceptionnelle de 80,00 € aux associations locales participant au défilé du messti du dimanche 28 juin 2009, dépenses imputées au compte 6754 – rubrique « Divers ». Celle-ci sera mandatée au vu d'un arrêté municipal ou certificat administratif établi par M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints précisant les associations locales qui ont participé au défilé du messti 2009
- 3° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints à établir les mandats correspondants

#### N° 35-D/09. Instruction de demande de subvention :

##### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2009 de la Commune arrêté en commission de finances le 23 mars 2009,

**SUR** proposition de M. le Maire

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité :**

**DECIDE**

**DECIDE**

- 1° - **de demander**, le cas échéant toutes les subventions auprès des diverses instances, soit de l'Etat, de la Région ou du Département pour tous les travaux d'investissement ou d'équipement dont les crédits sont inscrits en section d'investissement du Budget Primitif de l'Exercice 2009 de la Commune de
- 2°- **de charger Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints** d'instruire utilement toutes ces demandes de subventions
- 3°- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints** à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers



N° 35-E/09 **Budget Principal de l'exercice 2009****Le Conseil Municipal :**

**OUIË** l'exposé de Monsieur le Maire donnant lecture du **Budget Primitif de l'Exercice 2009** élaboré par la Commission Communale "Finances-Budgets" dans sa séance du 16 mars 2009,

**VU** sa délibération du 23 mars 2009 n° 34-C/09 portant affectation du résultat 2008 du Budget principal de la Commune,

**VU** sa délibération du 23 mars 2009 n° 35-A/09 portant fiscalité directe locale pour l'année 2007 et maintenant les taux d'imposition,

**VU** sa délibération du 23 mars 2009 n° 35-B/09 portant tableau des effectifs,

**VU** sa délibération du 23 mars 2009 n° 35-C/09 portant subventions annuelles aux organismes et aux associations locales,

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité :**

**DECIDE**

**1° - de voter le Budget Primitif de l'Exercice 2009**, présenté par M. le Maire et M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>1 - DEPENSES</b>		<b>730.000,00 €</b>
	soit environ	4.788.486,00 F
<b>2 - RECETTES</b>		<b>730.000,00 €</b>
	soit environ	4.788.486,00 F
<b>3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>

**II - SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>1 - DEPENSES</b>		<b>284.052,00 €</b>
	soit environ	1.863.259,00 F
<b>2 - RECETTES</b>		<b>284.052,00 €</b>
	soit environ	1.863.259,00 F
<b>3 - BESOINS DE FINANCEMENT</b>		<b>0,00 €</b>

**III - RESULTAT :**

<b>EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE</b>		<b>0,00 €</b>
-----------------------------------	--	---------------

N° 35-F/09 **Dépenses au compte 6232 : Fêtes et cérémonies****Le Conseil Municipal :**

**VU** sa délibération du 24 mars 2003 n° 116-F/03 portant achat de cadeaux imputés au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

**CONSIDERANT** qu'il est dans les intentions de la Municipalité d'honorer

- ✓ les personnes âgées fêtant leur grand anniversaire tels que, 80 ans, 85 ans, 90 ans 95 ans voire même 100 ans,
- ✓ les couples fêtant leur 50<sup>ème</sup> anniversaire, le cas échéant,
- ✓ les récipiendaires du concours annuel des maisons fleuries,

d'encourager les jeunes dans la poursuite de leur études, notamment au moment  
 ✓ où ils quittent l'Ecole Elementaire pour fréquenter les établissements scolaires du second degré, collège, lycée, etc...  
 ✓ où ils réussissent leurs examens et obtiennent leurs diplômes, etc...  
 renforcer les liens et relations entre les administrations territoriales et de l'Etat, remercier une personnalité, départ à la retraite, départ due à une mutation, etc... et qu'il convient dans ces cas d'acheter des cadeaux (paniers garnis, livres, colis de vins, etc...), la liste n'étant pas exhaustive,

Après en avoir délibéré,  
 et voté à l'unanimité  
 DECIDE

- 1° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires-Adjoints ou toutes personnes habilitées à cet effet de procéder, pour la durée du mandat, à l'achat de tels cadeaux ou autres permettant d'honorer les diverses personnes précitées.
- 2° - d'imputer ces dépenses au compte 6232 comportant également les frais de cérémonies ou de festivités organisées par la Commune de Gresswiller

**Point 4 : Délégation permanente à M. le Maire**  
**N° 36/09. Modification de l'article L.2122-22 du CGCT**

**Le Conseil Municipal,**

VU la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 relative à l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés et notamment les deux premiers alinéas de l'article 10 qui modifient dans le cadre de la réforme du Code des Marchés Publics, l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) – le quatrième alinéa est nouvellement rédigé,

VU sa délibération du 7 avril 2009 n° 9/08 portant Délégation permanente à M. le Maire – Art. L.2122-22 et L.5211-10 du CGCT

Après en avoir délibéré  
 et voté à l'unanimité  
 DECIDE

- 1 - de donner délégation de signature générale et permanente à M. le Maire pour la durée de son mandat dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'ensemble de ses dispositions et notamment son quatrième alinéa nouvellement rédigé comme suit :
  - ✓ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 les autres dispositions contenues dans la délibération du 8 avril 2008 n° 9/08 restent inchangées
- 2 - de transmettre la présente délibération à
  - ✓ Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ Monsieur le Trésorier à Mutzig.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Jean-Louis WIETRICH

**Point 6 : Divers****Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :**

- que le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le mercredi 8 avril 2009 pour délibérer sur les gestions 2008 et 2009

- Réhabilitation de la maison REBHUN au 21, rue du Général de Gaulle

Mme BLANC, architecte présentera début avril ses premières esquisses ou projets de réhabilitation de la maison des conjoints REBHUN, actuellement propriété de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim et Mutzig. L'opération devra permettre la création de trois ou quatre logements sociaux et de revoir l'aménagement des abords de la mairie, extension des parkings tout en assurant une partie privative à l'immeuble pour ses occupants.

- Nouvelle allée

L'allée menant de l'enceinte de l'Eglise Catholique Saint-Martin à la placette du cimetière rue des Prés a été entièrement pavée. Ces travaux ont été entièrement réalisés en régie par les agents du service technique. Bravo à eux.

- Planétaire au groupe scolaire

M. Michel ROHR, Concepteur du planétaire installé dans la salle polyvalente du groupe scolaire voudrait faire une présentation de ses idées au Conseil municipal pour un meilleur fonctionnement de l'ouvrage.

- Zone d'activité

Trois entreprises dont EUROPODIUM, Ets PLEGER, Entreprise de verrerie Alsace Verre Concept, mettent actuellement la pression sur la Commune sur le devenir de l'extension de la zone d'activité côté sud de la rue Gutenberg. Il faudra passer à la vitesse supérieure, arrêter le PLU, le mettre à l'enquête publique, prévoir une étude sur l'eau pour le secteur d'extension, etc...